

INCLUSION. HANDICAP

Association faitière des organisations
suissees de personnes handicapées

RAPPORT ANNUEL 2019



SOMMAIRE

Inclusion Handicap	1
Éditorial de la présidente.....	2
Rapport du directeur.....	3
Politique.....	4
Droit et conseils juridiques	7
Transports publics.....	9
Origine et utilisation des fonds.....	11
Membres d'Inclusion Handicap.....	12
Comité.....	13
Groupes de travail.....	14
Collaboratrices/collaborateurs	16

INCLUSION HANDICAP

Inclusion Handicap est la porte-parole des 1,7 million de personnes handicapées vivant en Suisse. L'association faîtière politique des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap est...

...représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle représente les intérêts des personnes handicapées face à la politique, à l'administration et au public en général.

... conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes handicapées et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faîtière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.

...experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes handicapées. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de TP et bien d'autres.

...faîtière

Inclusion Handicap réunit sous son toit 22 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique particulière.

ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE: MALGRÉ UN BILAN POSITIF, IL RESTE BEAUCOUP À FAIRE

Verena Kuonen, présidente

L'année écoulée peut être qualifiée d'intense et de mouvementée. D'abord, parce que j'ai repris la fonction de présidente et, ensuite, en raison d'une perspective politique puisque deux projets d'une extrême importance ont été traités au Parlement: la réforme des prestations complémentaires (PC) et le développement continu de l'assurance-invalidité (AI).

Le bilan est positif. Les montants maximaux des PC au titre du loyer ont enfin été augmentés. De nombreuses propositions visant à réduire des prestations dans les deux projets ont été écartées. Ces succès illustrent les avancées que l'on peut obtenir grâce à un engagement intense mené en coordination avec les organisations membres. En revanche, les pratiques douteuses dans le domaine des expertises de l'AI restent un indice de la quantité de travail qui doit encore être accompli. L'année dernière, nous avons cependant démontré que nous pouvions obtenir bien des succès si nous unissons nos forces et tirons tous à la même corde. Les processus concernant la mise en œuvre de la politique du handicap ainsi que de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) nous ont également fortement occupés. Même après 5 ans d'existence de la CDPH, la plupart des personnes en situation de handicap ne constatent guère d'améliorations.

Des voix critiques relèvent, à juste titre, le manque de célérité dans la mise en œuvre

de la CDPH. Inclusion Handicap a signalé les revendications des personnes concernées au Comité chargé de procéder à l'examen de la Suisse. Un motif de satisfaction provient du canton de Bâle-Ville. En effet, ce dernier a adopté une loi sur l'égalité des personnes handicapées, chose jusqu'ici inédite à l'échelon cantonal.

La solidarité manifestée dans le traitement du dossier relatif aux trains duplex que nous avons porté devant le Tribunal fédéral m'a particulièrement réjouie. C'est grâce à une telle attitude et à nos soutiens que nous pourrions nous attaquer à la «Litigation Strategy» en vue de conduire des procédures stratégiques.

En conclusion, je remercie chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, ainsi que Pascale Bruderer qui m'a transmis une association faitière forte, sans oublier les organisations membres, le comité et les groupes de travail qui, sans exception, ont contribué au succès d'Inclusion Handicap. C'est avec plaisir que je poursuivrais mon engagement à la pointe d'Inclusion Handicap.



Verena Kuonen, présidente

RAPPORT DU DIRECTEUR: DES SUCCÈS GRÂCE À LA COOPÉRATION

Julien Neruda, directeur

Lorsque je passe en revue l'année 2019, c'est le processus stratégique qui émerge de tous les projets politiques abordés. Il a été lancé lors de l'AD, en juin. La nouvelle stratégie quadriennale déploiera ses effets dès 2021.

Près de quatre années se sont écoulées depuis le premier processus stratégique, dont la mise en œuvre date de l'époque de la refondation d'Inclusion Handicap où la faïtière se trouvait encore au stade des balbutiements. Le nouveau processus est désormais lancé, ce qui nécessite une fois de plus de faire le point. Je m'interroge: Où en sommes-nous? Quelles sont les questions essentielles qui se poseront à nous dans les temps à venir?

L'élément central de l'état des lieux a résidé dans l'échange avec l'ensemble des organisations membres. Les retours que nous avons reçus ont montré qu'Inclusion Handicap est capable de faire face aux défis, qu'elle a opéré un rapprochement avec ses organisations membres et qu'elle s'est positionnée en tant que faïtière politique. Ensemble nous avons eu un fort impact au plan politique. Notre culture de coopération constitue la clé vers le succès et le fondement d'Inclusion Handicap. Le tour d'horizon effectué auprès des organisations membres a confirmé la grande disponibilité à s'engager avec encore davantage de

force pour nos objectifs communs. Le constat que la lutte commune vaut la peine d'être menée a été confirmé par les succès remportés l'année dernière dans la défense des intérêts au niveau parlementaire. C'est grâce aux divers réseaux que de nombreux résultats favorables aux personnes en situation de handicap ont pu être obtenus.

Les échos des organisations membres ont également fait émerger des divergences quant aux attentes des uns et des autres, mais aussi l'existence d'un solide dénominateur commun. Inclusion Handicap se donne pour tâche de concilier les différentes exigences et d'en tenir compte dans la nouvelle stratégie.

Enfin, le 9 février, nous avons dû prendre congé de mon prédécesseur Thomas Bickel, décédé à l'âge de 68 ans. Durant 39 ans, il a travaillé au service des organisations dont est issue Inclusion Handicap, période durant laquelle il a marqué la politique du handicap de son empreinte décisive.



Julien Neruda, directeur

POLITIQUE

Des réformes d'envergure concernant pas moins de deux régimes sociaux d'une importance centrale pour les personnes handicapées ont occupé Inclusion Handicap sur le plan de la défense des intérêts au Parlement: le développement continu de l'AI ainsi que la réforme des prestations complémentaires (PC). De son côté, le Département Égalité a mis l'accent sur la préparation de l'examen de la Suisse par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU.

L'AI et les PC constituent des piliers financiers centraux pour les personnes en situation de handicap qui ne sont pas ou que partiellement en mesure de travailler. Selon la Constitution, l'AI doit assurer leur subsistance financière; or, près de la moitié des personnes concernées dépendent des prestations complémentaires. Les deux projets ont évidemment été traités en absolue priorité par la défense des intérêts au Parlement.

Développement continu de l'AI

L'année dernière a commencé la «phase aiguë» des délibérations parlementaires sur le développement continu de l'AI. Inclusion Handicap et ses organisations membres ont dû se mobiliser contre de nombreuses réductions de prestations. Le bilan intermédiaire qui a pu en être tiré vers la fin de l'année est globalement satisfaisant. La réforme devrait s'avérer à peu près neutre en termes de coûts, comme le Conseil fédéral l'avait initialement prévu.

L'une des priorités du projet résidait dans l'amélioration des mesures de réadaptation professionnelle destinées notamment aux personnes atteintes dans leur santé psychique, parmi lesquelles spécifiquement les jeunes. Inclusion Handicap a soutenu ces efforts, qui étaient majoritairement incontestés au sein du Parlement. Un engagement incomparablement plus ferme fut nécessaire pour contrer diverses propositions du Parlement visant à restreindre des prestations ainsi que l'accès à celles-ci. Après le grand nombre de réductions de prestations et de durcissements de la pratique décidés lors des précédentes réformes, d'autres

restrictions ont été considérées comme taboues: les personnes handicapées sont nombreuses à ne disposer que de ressources très limitées. En plus, l'assainissement financier de l'AI est en bonne voie. Un autre élément positif qui mérite d'être mentionné concerne la volonté d'améliorer la protection contre les expertises aléatoires. Il est en effet prévu de consigner à l'avenir les entretiens sous forme d'enregistrements sonores. Comme il ressort des articles diffusés par les médias à la fin de l'année dernière, le besoin d'agir dans ce domaine est considérable. C'est pourquoi Inclusion Handicap annoncera annoncé la mise sur pied, en 2020, d'un Centre de déclaration pour les victimes de l'arbitraire de l'AI.

L'avenir montrera si les mesures décidées dans le cadre du développement continu de l'AI suffiront à assurer la qualité. Des propositions d'économie ont néanmoins été faites: réduction des rentes pour enfants, réduction de la prise en charge des frais de voyage pour les parents en lien avec les mesures médicales dispensées à leurs enfants atteints d'infirmités congénitales, proposition visant à ne verser une rente entière qu'à partir d'un taux d'invalidité de 80% (actuellement 70%). C'est aussi grâce à l'engagement d'Inclusion Handicap que ces propositions de réductions n'ont finalement pas été retenues. En revanche, les associations de personnes handicapées se sont battues sans succès contre l'instauration du système de rentes linéaire dans sa forme décidée par le Parlement. Les personnes assurées ayant un taux d'invalidité entre 60 et 69% subissent pour certaines des réductions de rentes durement ressenties: ayant bénéficié jusqu'à présent d'une

rente de trois-quarts, elles toucheront à l'avenir une rente analogue à leur taux d'invalidité.

En raison d'une dernière divergence – modification du terme «rente pour enfant» – le développement continu de l'AI n'a pas pu être finalisé en 2019.

Réforme des PC

La réforme des PC en revanche a été adoptée. Ce projet était lui aussi d'une extraordinaire importance pour les personnes handicapées: près de 50% des bénéficiaires AI dépendent des PC pour s'en sortir financièrement. Or même en touchant des PC, ces personnes sont nombreuses à se retrouver au seuil de la pauvreté, une situation qui résulte avant tout de la hausse exorbitante des loyers ces dernières années. Les montants maximaux (loyers maximaux pris en compte) n'ont pas été adaptés depuis 18 ans. Pour payer leurs loyers, un nombre toujours plus important de personnes assurées ont dû puiser dans des ressources destinées en fait à leurs besoins vitaux. Ce problème a été atténué pour l'instant.

La réforme des PC a été adoptée en mars. Elle fut précédée d'âpres luttes en raison du grand nombre de propositions de réductions. C'est notamment grâce à l'intensité de la défense des intérêts que le projet a été adopté sous une forme globalement acceptable, malgré quelques concessions.

À l'issue des débats parlementaires, Inclusion Handicap a pris position sur la procédure de consultation relative aux dispositions de l'ordonnance (OPC). La faïtière politique des organisations de personnes handicapées a entre autres critiqué, sans succès, le fait que les nouvelles dispositions entrent en vigueur que début 2021. Il serait en effet utile aux personnes assurées que l'on agisse plus rapidement, notamment en ce qui concerne la problématique des loyers.

Procédure d'examen par le Comité CDPH

La priorité politique du Département Égalité était placée dans la préparation de l'examen de la Suisse par le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Il était prévu

que la Suisse soit auditionnée lors de la session d'août et septembre 2020 (un report à mars 2021 est vraisemblable en raison de la crise liée au coronavirus). Les préparatifs en vue de cet événement central pour les personnes handicapées battaient leur plein.

Le rapport alternatif doit être actualisé et abrégé – en coopération avec le GT Politique du handicap/CDPH. Inclusion Handicap et ses organisations membres en avaient rédigé une version initiale en 2017. Le Comité de l'ONU a publié, en octobre 2019, un catalogue de questions («List of Issues») adressé à la Suisse. Les autorités doivent répondre, encore avant l'audition à Genève, à ces questions critiques qui portent sur l'état d'avancement, en Suisse, de l'application de la CDPH dans certains domaines. Inclusion Handicap avait élaboré un document détaillé dans le but d'attirer l'attention du Comité sur les points importants concernant les personnes en situation de handicap.

La Suisse doit par exemple démontrer dans quelle mesure elle assure la protection des personnes concernées contre les discriminations sur le marché du travail ou lors de services fournis au public par des particuliers (p. ex. magasins, restaurants ou salles de concerts, mais aussi sites de vente en ligne). La procédure d'examen occupera Inclusion Handicap de façon intense également en 2020.

Autres dossiers politiques

Parallèlement aux thèmes prioritaires susmentionnés, d'autres dossiers importants ont mobilisé l'engagement d'Inclusion Handicap.

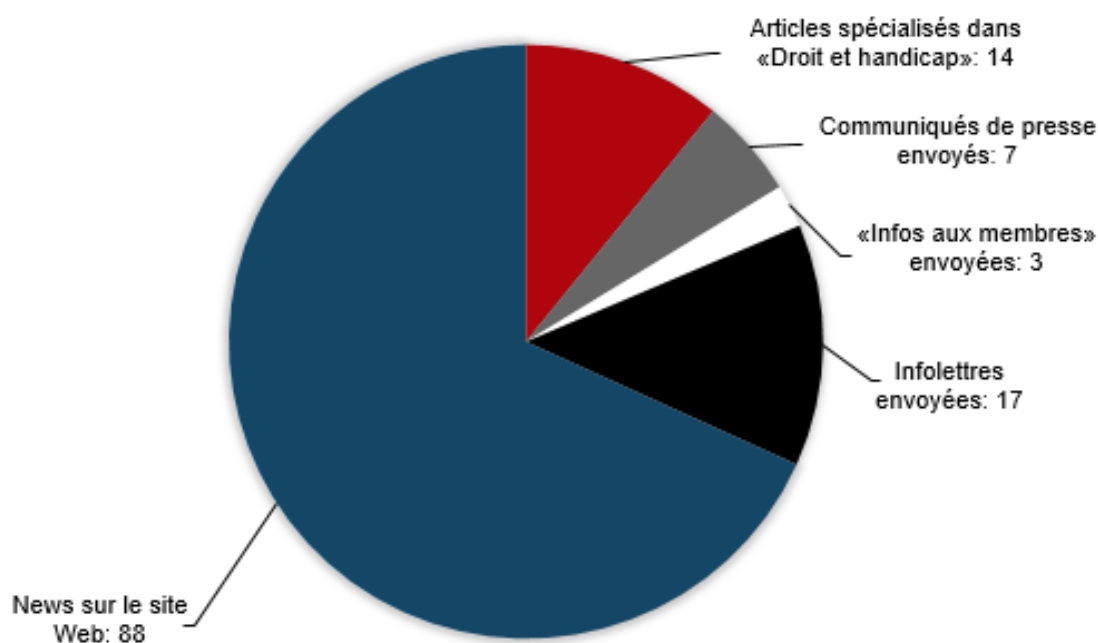
En voici une sélection:

- Réforme LPGA (loi sur la partie générale du droit des assurances sociales): un certain nombre de mesures visant des restrictions défavorables aux personnes assurées étaient en discussion. Inclusion Handicap a défendu les intérêts des personnes assurées.
- L'ancienne présidente Pascale Bruderer a déposé une motion qui demande, dans le cadre du principe de préférence nationale,

que les postes à pourvoir ne soient pas annoncés seulement aux ORP mais aussi aux offices AI.

- AVS 21: le projet prévoit de relever l'âge de référence des femmes, ce qui entraînerait un surcroît de dépenses dans l'AI. Inclusion Handicap a demandé une compensation de ces dépenses supplémentaires à la charge de l'AI, p. ex. par la remise correspondante de la dette de l'AI auprès du fonds AVS.
- Sécurité: dans le cadre d'une réforme des systèmes d'alarme destinés à la protection de la population, la pleine accessibilité de ces systèmes a pu être inscrite dans la loi grâce à l'engagement d'Inclusion Handicap. Il s'agit d'un élément central pour la sécurité des personnes en situation de handicap.
- Proches aidants: le Parlement a décidé d'améliorer les conditions pour les personnes qui travaillent tout en s'occupant des membres de leur famille ou de leur partenaire. Inclusion Handicap a soutenu cette revendication.

Chiffres indicateurs: instruments de communication



Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre: 88 news mises en ligne sur le site Web, 12 communiqués de presse envoyés, 14 articles spécialisés publiés dans Droit et handicap, 17 infolettres envoyées et 3 éditions des «Infos aux membres» envoyées.

DROIT ET CONSEILS JURIDIQUES

Inclusion Handicap conseille les personnes handicapées, leurs proches et leurs assistant·e·s dans les domaines des assurances sociales et de l'égalité. L'offre est vivement sollicitée.

Égalité

Le droit de l'égalité étant un thème transversal, les conseillères et conseillers juridiques sont confrontés à des demandes relevant de nombreux domaines. Les demandes en lien avec la formation sont les plus fréquentes. Inclusion Handicap soutient p. ex. des enfants handicapés et leurs parents dans leur lutte pour une place au sein d'une école ordinaire. D'autres demandes relevant du droit de l'égalité peuvent concerner des discriminations au travail, l'inaccessibilité d'immeubles et d'arrêts de bus ou le manque de places de stationnement pour personnes handicapées. En 2019, le Département Égalité a traité 92 dossiers et dispensé 290 consultations brèves par téléphone ou mail.

Assurances sociales

Durant l'année écoulée, le Département Assurances sociales a traité un total de 1264 dossiers et répondu à 1867 demandes brèves par téléphone ou mail. La nette majorité des cas relève de l'AI; les juristes clarifient en outre des questions liées aux prestations complémentaires, à la prévoyance ou aux assurances-accidents et assurances d'indemnités journalières en cas de maladie.

Procédures: Litigation Strategy et arrêt décevant de Strasbourg

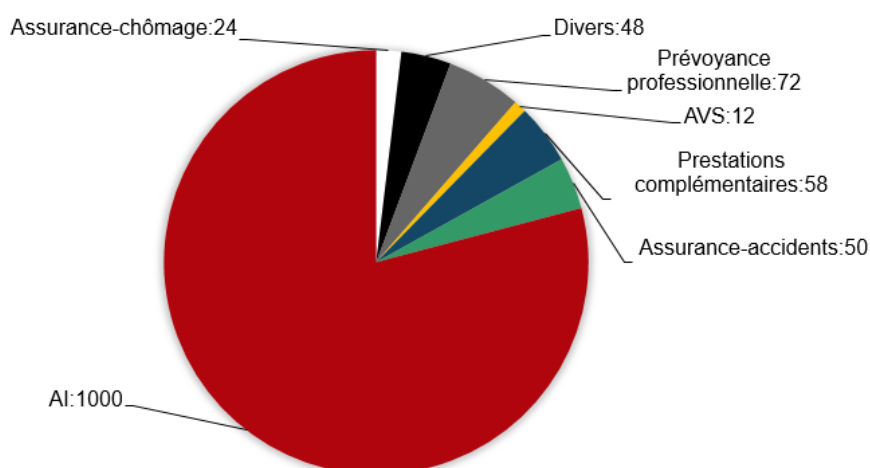
Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité des personnes handicapées

(LHand), Inclusion Handicap et ses organisations membres ont régulièrement fait usage de leur droit de recours en tant qu'association dans le but de faire avancer l'égalité des personnes en situation de handicap. En 2019, la faïtière a décidé d'aborder la conduite de tels procès de façon plus stratégique et systématique. Le coup d'envoi d'une telle «Litigation Strategy» a été donné en novembre, à l'occasion d'une conférence réunissant des représentant·e·s des organisations membres. La «Litigation Strategy» sera soumise aux délégué·e·s pour adoption lors de l'AD 2020.

Des recours perdus font également partie de la conduite de procédures judiciaires: en 2019 la non entrée en matière de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) sur le recours d'une personne en fauteuil roulant s'étant vu refuser l'entrée dans un cinéma genevois s'est soldée par une amère déception. L'exploitant du cinéma avait fait valoir des motifs sécuritaires. L'homme en fauteuil roulant avait bénéficié du soutien technique d'Inclusion Handicap. Malgré le fait que la CrEDH ne s'est pas prononcée sur la question de savoir s'il y avait discrimination, elle a soutenu la pratique extrêmement restrictive du Tribunal fédéral selon laquelle il n'y a discrimination que si elle découle d'une mauvaise volonté. Les conséquences discriminatoires d'une action – en l'occurrence le fait qu'une personne se voie privée de cinéma parce qu'elle est paraplégique – ne sont pas prises en considération.

Chiffres indicateurs

Assurances sociales 1264 dossiers au total, répartis selon le type d'assurance

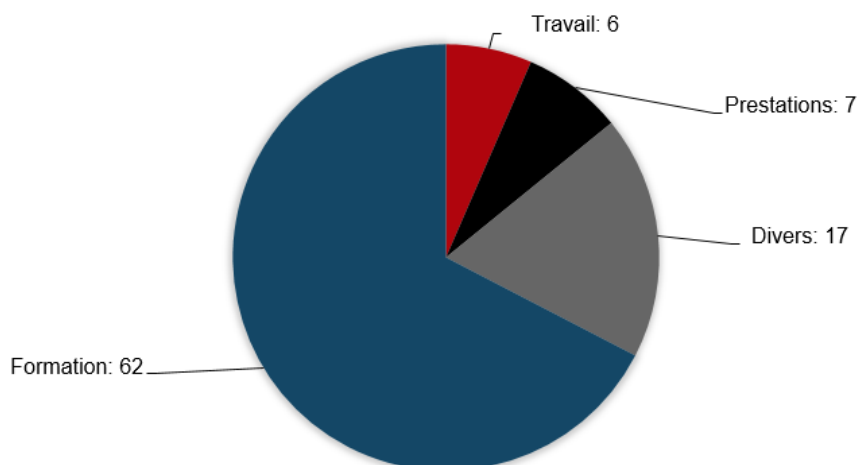


Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant des assurances sociales. Près de deux tiers des cas concernent l'AI (1000), suivis de la prévoyance professionnelle (72), des prestations complémentaires (58), de l'assurance-accidents (50), de l'assurance-chômage (24), de l'AVS (12 consultations chacune), ainsi que de l'ensemble des autres assurances sociales (48 au total)

1867 demandes brèves

Égalité 92 dossiers au total, répartis selon domaine

Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant de l'égalité: la formation occupe clairement la majeure partie du diagramme (62 cas), suivie des prestations (7 cas). Le domaine du travail a généré 6 dossiers et la rubrique divers ont donné lieu à 17 dossiers chacun.



290 demandes brèves

TRANSPORTS PUBLICS

Une des revendications centrales d'Inclusion Handicap réside dans l'accessibilité des transports publics. La mobilité autonome est une condition indispensable à la vie autodéterminée et à la participation sociale. L'activité d'Inclusion Handicap dans le domaine des TP se déploie sur le plan politique et juridique ainsi que sous forme de conseils techniques. L'année dernière, Inclusion Handicap a saisi le Tribunal fédéral dans le dossier du nouveau train duplex des CFF.

Interventions politiques

La LHand exige que les TP soient utilisables de manière autonome par les personnes handicapées d'ici 2023. Vu qu'aussi bien les entreprises de transports que les autorités ont tardé à agir pendant longtemps, le temps commence désormais à presser. L'urgence se fait sentir notamment en ce qui concerne les arrêts de bus, dont environ 90% ne satisfont pas aux exigences de la LHand. La Confédération n'intervient pas dans les questions de l'application: elle a en effet répondu à une interpellation de 2019 qu'il appartenait principalement aux cantons d'assumer cette tâche.

Inclusion Handicap a remis sa réponse à la consultation relative au «Paquet de révision 2020» dans le cadre duquel diverses réglementations techniques, telles que des normes, ont été adaptées. La faïtière a critiqué les propositions de l'OFT dans divers points centraux concernant l'accessibilité du trafic ferroviaire aux personnes en fauteuil roulant.

Procédure judiciaire: trains duplex devant le Tribunal fédéral

En dépit de la LHand, l'utilisation autonome des transports publics n'est pas toujours garantie, raison pour laquelle Inclusion Handicap lance régulièrement des actions en justice. Inclusion Handicap continue d'engager de très importantes ressources dans son recours contre les nouveaux trains duplex des CFF. En début d'année, la faïtière a annoncé sa décision de porter l'arrêt décevant du Tribunal fédéral administratif de fin 2018 devant le Tribunal fédéral. Après un échange d'écritures intense, un total de 9 points contestés ainsi que le montant des dépens sont toujours en suspens auprès de la dernière instance.

Deux autres recours d'Inclusion Handicap sont pendants dans le canton de Fribourg: le recours contre un arrêt de bus inaccessible à Düdingen a été porté devant le Tribunal cantonal. Et la nouvelle conception de la gare en ville de Fribourg fait également l'objet d'un recours, dont le but est d'en garantir l'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant.

Conseils techniques en TP

Les conseils techniques présentent de multiples facettes. Dans l'idéal, les entreprises de transports s'adressent suffisamment tôt à Inclusion Handicap afin de bénéficier de **conseils en matière de projets**. Le but est de réaliser les projets en conformité avec la LHand et de permettre ainsi aux personnes handicapées d'utiliser les TP de manière autonome.

Inclusion Handicap et ses membres ont la possibilité d'intervenir au plus tard lors de la délivrance des autorisations d'exploitation, indispensables aux entreprises de transports aussi bien pour les véhicules que l'infrastructure. Les véhicules nécessitent toujours une **autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule** délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT). C'est au plus tard à ce moment-là qu'Inclusion Handicap en examine la compatibilité avec la LHand.

Dans le cas de projets portant sur l'infrastructure s'appliquent les **procédures d'approbation des plans**. S'agissant de projets ne faisant pas l'objet d'un appel d'offres public, l'OFT met les plans à la disposition d'Inclusion Handicap afin qu'ils puissent être examinés du point de vue des exigences en matière d'accessibilité des TP.

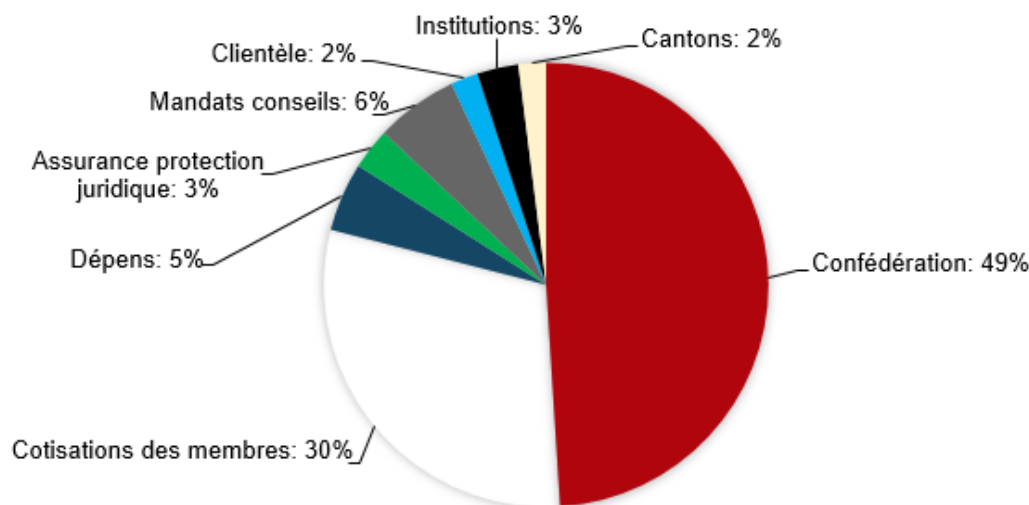
Chiffres indicateurs conseils techniques en TP

	Homologations de type et de véhicules / procédures d'approbation des plans simplifiées (PAP)	
Bus	Homologations de véhicules	262
38	PAP	43
Trafic ferroviaire	Homologations de type/autorisation d'exploitation	11
Bateaux	PAP	5
Téléphériques	PAP	2
Total		418

ORIGINE ET UTILISATION DES FONDS

Origine des fonds 2019

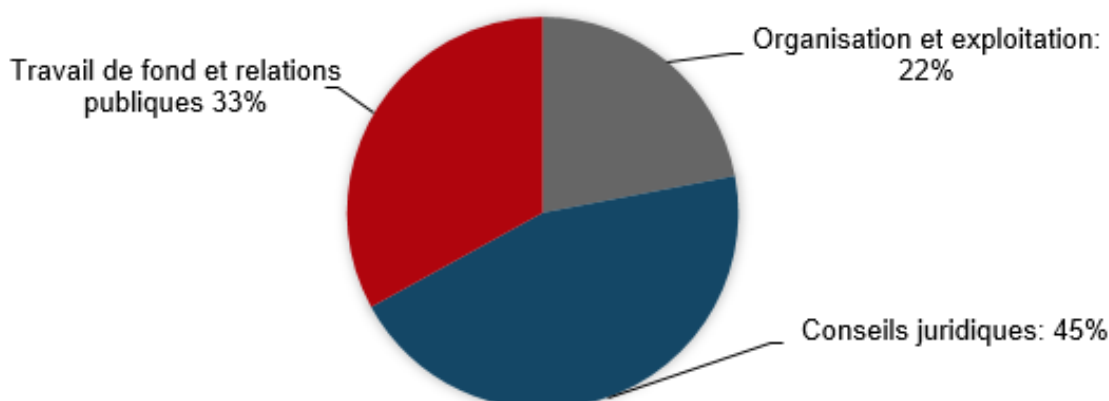
Total: 3.32 millions de CHF



Description du graphique: Le diagramme circulaire répartit l'origine des fonds exprimée en pourcentage sur 8 catégories: cotisations des membres (30%), Confédération (49%), cantons (2%), institutions (3%), clientèle (2%), dépens (5%), assurances de protection juridique (3%) et mandats/conseils (6%)

Utilisation des fonds 2019

Total: 3,05 millions de CHF



Description du graphique: Le diagramme circulaire répartit l'utilisation des fonds exprimée en pourcentage sur trois catégories: travail de fond et relations publiques (33%), conseils juridiques (45%), organisation et exploitation (22%).

Ne sont pas prises en compte les dépenses et recettes en lien avec la conduite de procès stratégiques (p. ex. recours contre les trains duplex des CFF).

MEMBRES D'INCLUSION HANDICAP

État au 31.12.2019

- ASPr-SVG Association Suisse des Paralysés | Polio.ch
- Asrimm
- Association Cerebral Suisse
- Association Dyslexie suisse romande aDsr | Verband Dyslexie Schweiz
- Association suisse des paraplégiques
- autismesuisse
- COLISA – Conférence nationale suisse des ligues de santé
- Fédération suisse des aveugles et malvoyants SBV-FSA
- Fédération suisse des sourds SGB-FSS
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- FRAGILE Suisse
- inclusione handicap ticino
- insieme Suisse
- PluSport – Sport Handicap Suisse
- pro audito suisse
- Procap
- Pro Infirmis
- Pro Mente Sana
- Schweizerischer Blindenbund SBb
- Société suisse de la sclérose en plaques
- Sonos – Association suisse des organisations de sourds et de malentendants
- Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES

Remerciements...

Nous tenons à remercier toutes les donatrices et tous les donateurs qui nous apportent leur soutien.

Nos cordiaux remerciements vont également aux organisations et fondations qui soutiennent nos services de conseils juridiques dans les domaines de l'égalité et des assurances sociales:

Alzheimer Suisse, Fondation Dr Stephan à Porta, Fondation Ernst Göhner, Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Parkinson Suisse, Société suisse pour la mucoviscidose, Société suisse de la spondylarthrite ankylosante, Stiftung Brockenhaus Zurich, Stiftung Rechtshilfe.

Nous remercions tout particulièrement l'Association suisse des paraplégiques de nous avoir soutenus, en 2019, par le versement d'une généreuse contribution additionnelle.

Nos remerciements s'adressent également aux organisations membres qui versent des contributions additionnelles en faveur de nos services de conseils juridiques dans les domaines de l'égalité et des assurances sociales ainsi qu'en faveur de la procédure judiciaire menée par Inclusion Handicap contre les nouveaux trains duplex des CFF.

Membres solidaires

- Access pour tous
- Insertion Suisse
- INSOS Suisse
- Integras
- Société suisse pour la santé des personnes avec troubles du développement intellectuel (SSDI)
- Swiss Association of Rehabilitation (SAR)
- Union patronale suisse
- Union syndicale suisse
- Special Olympics Switzerland
- Fondation Pro Juventute
- Suva
- Travail.Suisse
- Vahs – Union suisse pour la pédagogie curative et la sociothérapie anthroposophique

COMITÉ

Présidente :

Verena Kuonen-Kohler, Fédération suisse des aveugles et malvoyants (depuis le 21.06.19)
Pascale Bruderer (jusqu'au 21.06.19)

- Tatjana Binggeli, Fédération suisse des sourds
- Martin Boltshauser, Procap
- Urs Dettling, Pro Infirmis
- Peter Keller, PluSport
- Sébastien Kessler
- Marzio Proietti, inclusione handicap ticino
- Christa Schönbächler, insieme Suisse
- Roger Staub, Pro Mente Sana (jusqu'au 09.09.2019)
- Urs Styger, Association suisse des paraplégiques

GROUPES DE TRAVAIL

Au sein des groupes de travail, des experts et expertes des organisations membres élaborent, en partenariat avec des collaboratrices et collaborateurs d'Inclusion Handicap, les bases destinées au travail politique. Ils rédigent en outre des prises de position, des requêtes et consultations, tout en prêtant main forte au secrétariat dans ses activités de lobbying. Vous trouvez ci-après la liste de tous les membres des GT (état au 31 décembre 2018):

Assistance

Présidence: Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis)

Équipe Inclusion Handicap: Claudia Bretscher, Responsable conseils juridiques Zurich

Membres:

- Gisella Dufey, Pro Infirmis
- Julie Eugster, Fragile Suisse
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Simone Leuenberger, AGILE.CH
- Sophie Rais, Pro Infirmis
- Rahel Reinert, insieme Suisse
- Anne-Catherine Reymond, Cap-Contact
- Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse
- Irja Zuber, Procap

Formation et travail

Présidence:

Marzio Proietti, membre du comité d'Inclusion Handicap (inclusion andicap ticino)

Équipe Inclusion Handicap:

- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique égalité
- Marie-Thérèse Weber-Gobet, collaboratrice représentation des intérêts au Parlement

Membres:

- Maja Čuk Greiner, Association Cerebral Suisse
- Andreas Daurù, Pro Mente Sana
- Andrea Kaufmann, Supported Employment Schweiz
- Catherine Rausch, SBV-FSA
- Jens Rogge, IPT
- Eva Meroni, Pro Infirmis
- Daniel Schilliger, Procap
- Marianne Schweizer, autismesuisse
- Tania Shakarachi, aDsr
- Fritz Steiner, UCBAVEUGLES
- Annina Studer, INSOS
- Markus Wyss, Sonos

Assurances sociales

Présidence:

- Martin Boltshauser, membre du comité d'Inclusion Handicap (Procap)
- Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis)

Équipe Inclusion Handicap:

- Petra Kern, cheffe du Département Assurances sociales
- Marie-Thérèse Weber-Gobet, collaboratrice représentation des intérêts au Parlement

Membres:

- Anita Biedermann, Pro Mente Sana
- Christina Fasser, SBV-FSA
- Alex Fischer, Procap
- Roland Gossweiler, Schweiz. Blindenbund
- Judith Hanhart, AGILE.CH
- Maya Mollet, Société SEP Suisse
- Florence Nater, Coraasp
- Daniel Schilliger, Procap
- Samuel Steiner, insieme
- Urs Styger, ASP
- Dominique Wunderle, Asrimm
- Viktoria Würtz, FSS

CDPH / Politique nationale du handicap

Présidence: Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap

Équipe Inclusion Handicap:

- Julien Neruda, directeur
- Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité

Membres:

- Islam Alijaj
- Cédric Blanc, Integras
- Annika de Maeyer, SGB-FSS
- Urs Dettling, Pro Infirmis
- Lorenzo Giacolini, inclusione andicap ticino
- Christina Heer, selbstbestimmung.ch
- Stephan Hüsler, AGILE.CH
- Verena Kuonen, FSA
- Georg Mattmüller, Behindertenforum Basel
- Uwe Pfennig, mensch-zuerst
- Peter Saxenhofer, INSOS
- Samuel Steiner, insieme

COLLABORATRICES/COLLABORATEURS

Inclusion Handicap
Mühlemattstrasse 14a
3007 Berne
Tél. 031 370 08 30
E-mail: info@inclusion-handicap.ch
www.inclusion-handicap.ch

Secrétariat Berne

- Julien Neruda Directeur
- Martina Hermann Projets et récolte de fonds
- Marc Moser Responsable communication

Département Égalité

- Caroline Hess-Klein Responsable du Département, directrice adjointe
- Gabriela Blatter Collaboratrice juridique
- Jason Borioli Collaborateur technique TP (id-Geo, sur mandat)
- Ramona Gehrig Collaboratrice juridique
- Markus Koller Collaborateur technique TP
- Cyril Mizrahi Collaborateur juridique
- Eliane Scheibler Collaboratrice juridique

Département Assurances sociale

- Ciro Papini Responsable du Département Assurances-sociales, membre de la direction (jusqu'au 30.06.2019)
- Martina Čulić Collaboratrice juridique
- Claudia Pascali-Armanaschi Collaboratrice juridique
- Marie-Thérèse Weber-Gobet Collaboratrice représentation des intérêts au Parlement

Administration

- Pia Cadosch-Marty Responsable
- Claudia Bär Administration (jusqu'au 31.07.2019)
- Anita Kiddinar Administration
- Marianne Plüss Administration (depuis le 01.10.2019)

